



Rapport d'activité 2019

N°4



Générateur participatif d'énergies en Côte-d'Or

Sommaire

pour trouver sa route

Le mot du Président **3**

pour témoigner sur une année de fonctionnement

Une mission **4**

pour développer les énergies renouvelables

Carte d'identité **5**

pour rencontrer le Conseil d'administration

Une levée de fonds **6**

pour construire un mix énergétique indispensable

Éolien **7**

pour utiliser l'énergie du vent

Photovoltaïque **8**

pour utiliser l'énergie du soleil

Prendre la parole **10**

pour gagner en notoriété

Les chiffres **11**

pour faire les comptes

Directeur de la publication

Jean-Michel Jeannin

Dépôt légal en cours

Tirage

100 exemplaires - juillet 2020

Crédits photographiques

© SEML Côte-d'Or Énergies

Le mot du Président pour témoigner sur une année de fonctionnement

S'unir à d'autres partenaires

pour construire une
politique énergétique
locale d'avenir

Construire une société spécialisée dans le développement des énergies renouvelables, portant des projets de territoire et en associant tous les acteurs concernés : tel est le vœux initial formulé par les actionnaires fondateurs de la SEML Côte-d'Or Énergies. Des projets sont à l'étude, notamment dans le domaine de l'éolien, et d'autres sont finalisés, en particulier dans le domaine du photovoltaïque toiture. Mais le passage des études à la

concrétisation des projets est une réalité plus complexe qui exige des fonds supplémentaires.

Les actionnaires ont donc décidé, lors d'une Assemblée générale extraordinaire, d'accueillir deux nouveaux associés :

la Banque des territoires (groupe Caisse des dépôts et consignations) et le SIED 70 (syndicat d'énergies de la Haute-Saône). Le SICECO, territoire d'énergie Côte-d'Or, et la SICAE Est ont également participé à cette augmentation de capital. Ce sont ainsi 1 670 000 € qui ont été mis en commun et je m'en réjouis. Ils seront alloués à des investissements qui participent au développement économique du territoire. Je tiens à souligner que l'ensemble des projets de la SEML, dont les capitaux sont en majorité détenus par les collectivités, s'effectue dans le cadre de la politique énergétique locale, conduite par les partenaires publics locaux. La SEML investit seule dans des projets ou en partenariat avec d'autres sociétés ou des citoyens. Ce fonctionnement garantit des projets en cohérence avec le contexte local tout en réinjectant les recettes sur le territoire.

3

Jacques Jacquenet



Une mission

pour développer les énergies renouvelables

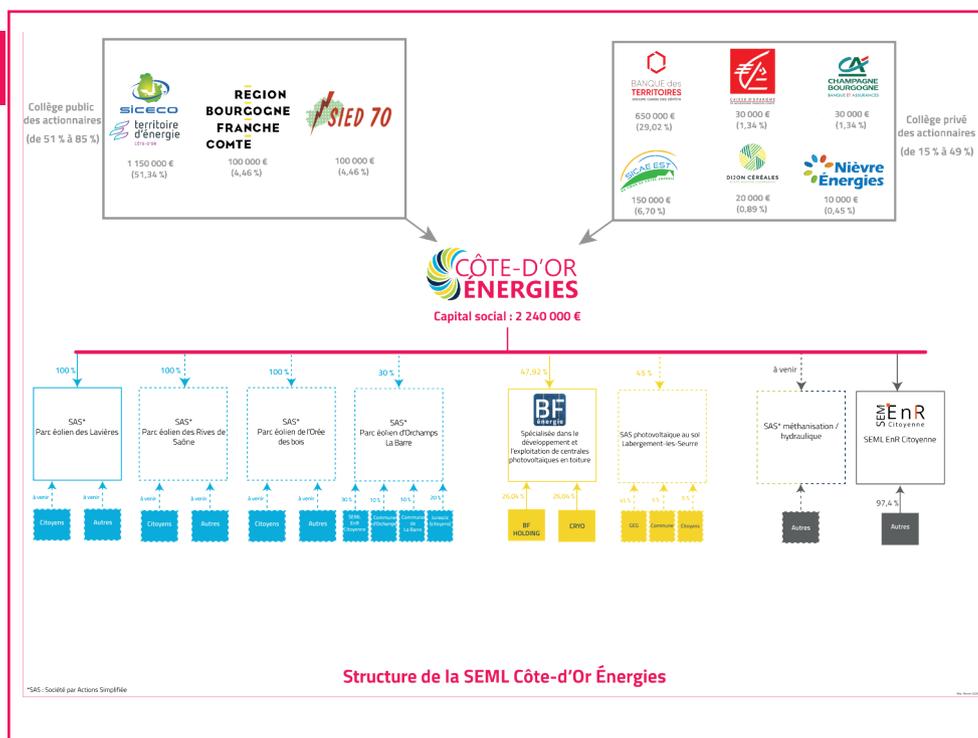
Dans le cadre de la politique énergétique locale, la SEML Côte-d'Or Énergies est chargée du développement, du financement, de la construction et de l'exploitation de moyens de production décentralisés. Elle s'occupe également de toutes activités accessoires liées à la production d'énergie d'origine renouvelable.

Côte-d'Or Énergies investit dans des projets énergétiques d'ampleur sur le territoire selon deux modalités : soit les projets sont financés à 100 % par la SEML, soit ils sont portés par des Sociétés de Projets (SAS) réunissant la SEML et d'autres opérateurs privés ou publics.

Le 27 mai

Une Assemblée générale extraordinaire valide une hausse du capital passant ainsi de 570 000 € à 2 240 000 €. Cette augmentation est mise en œuvre par le Conseil d'administration le 7 juillet.

2 nouveaux actionnaires ont rejoint la SEML : le SIED 70 (Syndicat d'énergies de la Haute-Saône) et la Banque des territoires (Groupe Caisse des dépôts et consignations). Voir page 6



Carte d'identité pour rencontrer le Conseil d'administration*

**4 Conseils
d'administration**
ont eu lieu en 2019.

Sophie Diemunsch,
Christian Euler, tous
deux représentant la
Banque des territoires
et Jean-Marc Javaux
pour le SIED 70
complètent le nouveau
conseil d'administration
à 14 membres.



5



Jacques Jacquenet
Président
(Président SICECO)



Anne-Marie Terrand
(Vice-présidente
SICECO)



Patrick Duthu
(Vice-président
SICECO)



Claude Fontaine
(SICECO)



Pascal Grappin
(1^{er} Vice-président
SICECO)



Bernard Hanson
(SICECO)



Fabrice Lescure
(SICECO)



Frédérique Colas
(Vice-présidente
Conseil régional)



Jean-Marc Javaux
(Vice-président
SIED 70)



Sophie Diemunsch
(Banque des Territoires)



Christian Euler
(Banque des Territoires)



Christophe Jouglet
(SICAE EST)



Eric Klingler
(Caisse d'Épargne)



Tiphaine Dhulst
(Crédit Agricole)

*Composition CA au 20 avril 2020

Une levée de fonds

pour construire un mix énergétique indispensable

Depuis sa création, la SEML œuvre activement en faveur de la transition énergétique. Le développement de projets d'énergies renouvelables d'ampleur sur les territoires nécessite des moyens financiers nouveaux. 1 670 000 € ont été levés et deux actionnaires sont arrivés :

- 650 000 € apportés par la Banque des territoires (groupe Caisse des dépôts - nouvel actionnaire)
- 100 000 € apportés par le SIED 70 (syndicat d'énergies de la Haute-Saône - nouvel actionnaire)
- 400 000 € ajoutés par le SICECO
- 90 000 € ajoutés par la SICAE Est
- 430 000 € ajoutés par transformation de comptes courants d'associé en capital (400 000 € pour le SICECO et 30 000 € pour la SICAE Est)

Ce renforcement en capitaux est notamment destiné à la construction de centrales photovoltaïques en toiture grâce à la filiale BF Énergie (voir pages 8-9).

6

Le 3 juillet

Suite à l'Assemblée générale qui entérine l'augmentation de capital, la SEML donne rendez-vous aux médias lors d'une conférence de presse.

Elle présente alors les nouveaux actionnaires et les projets qui seront développés grâce à cette levée de fonds.



Conférence de presse lors de la signature de l'entrée des deux nouveaux actionnaires

Explorer d'autres départements

En parallèle, la SEML Côte-d'Or Énergies est en discussion pour prendre des parts dans des projets de parcs éoliens en Haute-Saône et dans le Jura.

Une société de projets par actions simplifiée (SAS) a été créée, pour le projet éolien des Lavières. Si la demande d'autorisation d'exploiter a été déposée le 24 juillet, le préfet a signé un arrêté de rejet le 20 décembre. Un recours est à l'étude.

La SEML poursuit ses deux autres développements pour lesquels les études préalables sont achevées. 3 variantes d'implantation ont d'ailleurs été présentées aux

habitants à Cérilly et Sainte-Colombe-sur-Seine (parc éolien de l'Orée des bois), tandis que l'élaboration de ces variantes continue sur le projet de Rives de Saône.

La puissance cumulée de ces trois parcs générerait entre 130 000 et 180 000 MWh et permettrait d'alimenter en électricité entre 48 000 et 64 500 foyers (hors chauffage).



Permanences publiques pour le projet de parc éolien de l'Orée des bois

En plus du personnel présent, différents panneaux permettent aux habitants des deux communes concernées, Cérilly et Saint-Colombe-sur-Seine, de venir s'informer et poser des questions. En quoi consiste le mix énergétique ? Comment fonctionne une éolienne ? Comment les habitants peuvent-ils contribuer au projet ? Autant de questions qui ont pu trouver une réponse. Chacun a eu aussi la possibilité d'apprécier les trois variantes proposées et de donner son avis. Le projet commence à prendre forme et fera l'objet d'une demande d'instruction par les services de l'État courant 2020.

Photovoltaïque

pour utiliser l'énergie du soleil

Une surface qui lézarde au soleil ? Pourquoi ne pas la transformer en centrale photovoltaïque ? C'est le pari pris par BF Énergie, une société spécialisée dans la construction et l'exploitation de centrales solaires et dans laquelle la SEML Côte-d'Or Énergies a pris des participations à hauteur de 47,92 % en 2018.

L'idée : une collectivité, une entreprise ou un agriculteur décide de louer une surface (toiture) à BF Énergie et bénéficie ainsi d'un complément de revenu. BF Énergie s'occupe de réaliser les études et les démarches administratives, d'investir, de construire et d'exploiter la centrale. Louer une surface en toiture permet de valoriser un patrimoine immobilier d'une surface minimale de 500 m² :

bâtiment d'usine, bâtiment tertiaire, bâtiment agricole, salle des fêtes, gymnase, Les projets portés par BF Énergie permettent la création d'emplois locaux en faisant appel au constructeur O'SiToiT basé à Aiserey (21).

En parallèle, la SEML réfléchit à l'opportunité de créer une deuxième société de projets, elle aussi spécialisée dans la construction de centrales en toiture et permettant de répondre aux futurs appels d'offres de la Commission de Régulation de l'Énergie*.

La SEML recherche des terrains non exploités afin d'y construire des projets au sol. Un premier développement sera lancé dès début 2020 avec un nouveau partenaire : GEG (Gaz Électricité de Grenoble).

Centrales photovoltaïques toitures

21 projets dont 10 en fonctionnement en 2019

3 300 kWc de puissance installée

18 300 m² de panneaux photovoltaïques déployés (soit 94 courts de tennis)

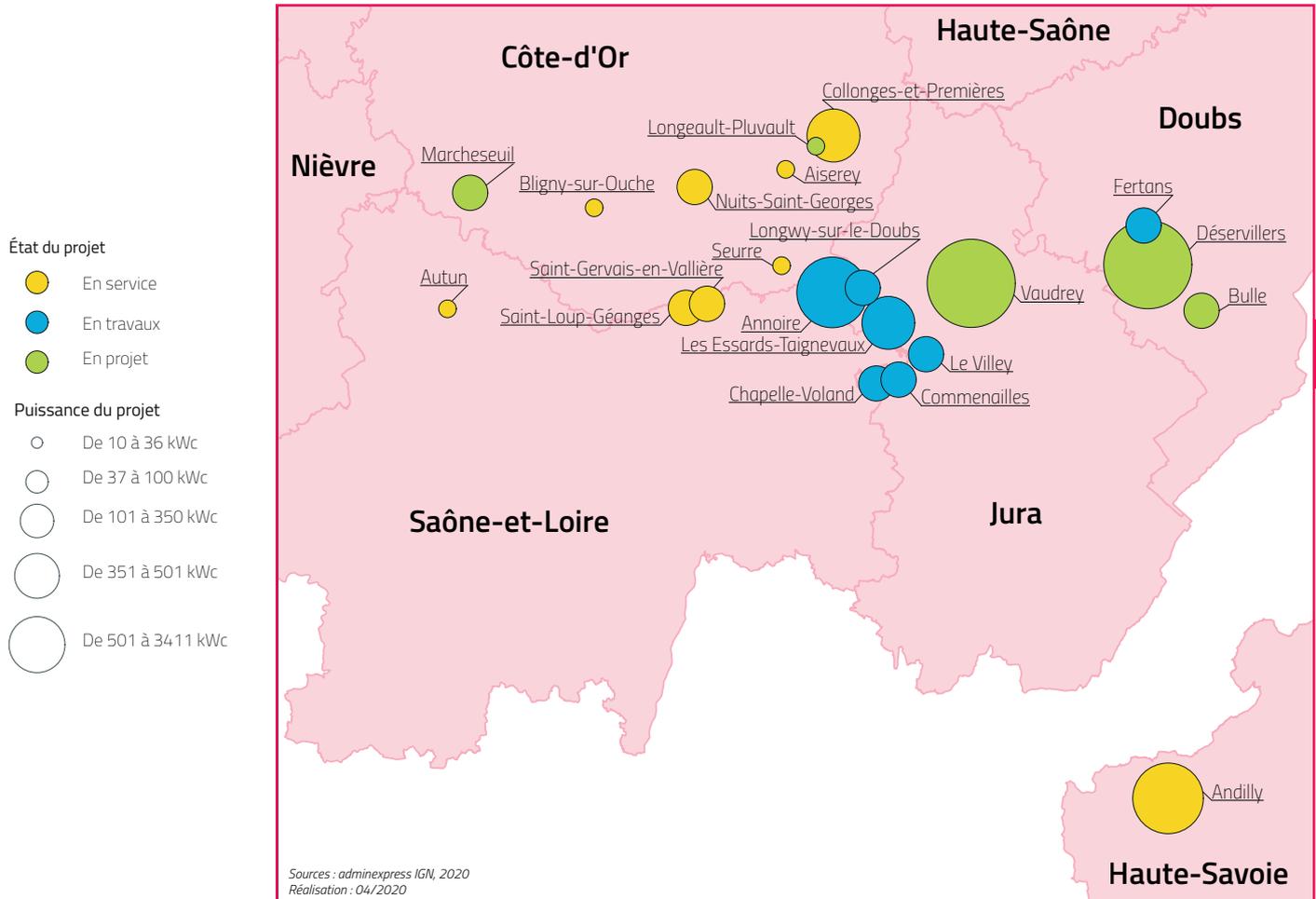
4 millions d'euros d'investissement

1 600 foyers alimentés en électricité (hors chauffage)

*La CRE lance des appels d'offres pour la réalisation et l'exploitation d'installations de production d'électricité à partir d'énergie solaire suite à la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie éditée par le gouvernement et qui prévoit une augmentation de la production solaire de quasi 10 GW d'ici à 2028.

Photovoltaïque pour utiliser l'énergie du soleil

Les centrales photovoltaïques de BF Énergie



Prendre la parole pour gagner en notoriété

La fréquentation du site internet de la SEML a fortement augmenté en 2019. On dénombre quelques 4 900 visiteurs et 7 700 pages visitées soit, en moyenne, 2 pages par personne. On observe une augmentation de la fréquentation en juillet, probablement due à la communication autour de l'augmentation de capital.

En effet, cette dernière a donné lieu à la tenue d'une conférence de presse. 9 médias ont repris l'information, dont 3 nationaux (Le Moniteur, Plein Soleil et Tecsol).

La SEML a également communiqué via sa filiale BF Énergie lors des travaux des centrales photovoltaïques en toiture.

De nombreuses rencontres ont été organisées pour travailler de concert avec les autres SEML régionales, spécialisées dans le développement des énergies renouvelables et dans lesquelles les syndicats d'énergies sont majoritaires.

Ce travail en commun permet de couvrir l'ensemble de la région tout en renforçant la complémentarité des dispositifs pour gagner en performance et en participation locale (publique et citoyenne).

10



Inauguration de la centrale photovoltaïque à Collonges-et-Premières

Les chiffres pour faire les comptes

Les sommes disponibles ont vocation à être investies par la SEML dans l'étude et la réalisation de nouveaux programmes d'énergies renouvelables et/ou dans le développement de partenariats avec d'autres sociétés/ groupements ou collectivités déjà porteuses de projets afin de construire une politique énergétique d'avenir.

399 070 € disponibles au 1^{er} janvier 2019



dont

dont



653 313 € disponibles au 31 décembre 2019

SEML Côte-d'Or Énergies

Société anonyme d'économie mixte locale au capital de 2 240 000 €

Siège social : 9 A rue René Char - 21000 DIJON

03 80 50 99 29

direction@cotedor-energies.fr